

**MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 25 NOVEMBRE 2009  
APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 14 OCTOBRE 2009  
MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 6 NOVEMBRE 2009**

**RELATIVEMENT AUX :**

**parts des catégories A, F et O (à moins d'une indication contraire) des fonds suivants :**

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RENAISSANCE <sup>1</sup>	FONDS NOUVELLE GÉNÉRATION MILLÉNIUM RENAISSANCE
FONDS DE BONS DU TRÉSOR CANADIENS RENAISSANCE <sup>2</sup>	FONDS D'ACTION AMÉRICAINES DE VALEUR RENAISSANCE
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RENAISSANCE <sup>2</sup>	FONDS D'ACTION AMÉRICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE
FONDS DE REVENU À COURT TERME RENAISSANCE	FONDS D'ACTION AMÉRICAINES RENAISSANCE
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE	FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL RENAISSANCE	FONDS D'ACTION INTERNATIONALES RENAISSANCE
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS RENAISSANCE <sup>3</sup>	FONDS DES MARCHÉS MONDIAUX RENAISSANCE
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS À RENDEMENT EN CAPITAL RENAISSANCE <sup>4</sup>	PORTEFEUILLE OPTIMAL D'ACTION MONDIALES RENAISSANCE
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT RENAISSANCE	FONDS DE VALEUR MONDIAL RENAISSANCE
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE	FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE	FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE
FONDS DE VALEUR ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE	FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE
FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIF CANADIEN RENAISSANCE	FONDS EUROPÉEN RENAISSANCE
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE <sup>5</sup>	FONDS ASIATIQUE RENAISSANCE
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE	FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE	FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ RENAISSANCE	FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE
FONDS DE DIVIDENDES RENAISSANCE	FONDS DE SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIAL RENAISSANCE
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ MILLÉNIUM RENAISSANCE	FONDS DE RESSOURCES MONDIAL RENAISSANCE
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE	FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES MONDIAL RENAISSANCE
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE	
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE	

**parts des catégories A, T6, T8, SÉLECTE, SÉLECTE-T6, SÉLECTE-T8, ÉLITE, ÉLITE-T6, ÉLITE-T8, F et O (à moins d'une indication contraire) des portefeuilles suivants :**

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU AXIOM<sup>6</sup>  
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL AXIOM  
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE AXIOM<sup>6</sup>  
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME AXIOM<sup>6</sup>  
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM<sup>6</sup>  
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM<sup>6</sup>  
PORTEFEUILLE DE TITRES ÉTRANGERS DE CROISSANCE AXIOM<sup>6</sup>  
PORTEFEUILLE 100 % ACTIONS AXIOM<sup>6</sup>

<sup>1</sup>Offre seulement des parts des catégories A, O et Plus.

<sup>2</sup>Offre seulement des parts des catégories A et O.

<sup>3</sup>Offre seulement des parts de catégorie O.

<sup>4</sup>Offre également des parts de catégorie Plus.

<sup>5</sup>Offre également des parts des catégories T6 et T8.

<sup>6</sup>Offre également des parts des catégories T4, SélécTe-T4 et Elite-T4.

**(individuellement, un « Fonds », et collectivement, les « Fonds »)**

Le présent document constitue la modification n° 2 apportée à la notice annuelle datée du 14 octobre 2009, modifiée par la modification n° 1 datée du 6 novembre 2009 (la « notice annuelle »), laquelle notice annuelle devrait être lue compte tenu des renseignements contenus dans les présentes.

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

## RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION

### **ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT DE CATÉGORIES ADDITIONNELLES DE PARTS Portefeuille optimal de revenu Renaissance et Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance**

Le présent document atteste l'admissibilité à des fins de placement des parts des catégories Sélecte, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T6 et Élite-T8 du Portefeuille optimal de revenu Renaissance et des parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 du Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance. Ces nouvelles catégories seront offertes vers le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Par conséquent, la notice annuelle est modifiée tel qu'il est indiqué ci-après.

### **FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS**

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les frais d'acquisition reportés payables à l'égard des parts de la famille de fonds Investissements Renaissance et des Portefeuilles Axiom souscrites aux termes de l'option avec frais réduits changeront.

Par conséquent, la notice annuelle est modifiée tel qu'il est indiqué ci-après.

## **MODIFICATIONS PRÉCISES**

### ***Page couverture***

La page couverture de la notice annuelle est par les présentes modifiée en supprimant les notes 5 et 6 et en les remplaçant, respectivement, par les notes suivantes :

« <sup>5</sup>Offre également des parts des catégories T6, T8, Sélecte, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T6 et Élite-T8. »

« <sup>6</sup>Offre également des parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8; auparavant Fonds multigestion mondial Renaissance. »

### ***Options de souscription***

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les renseignements contenus dans le point c) de la rubrique « Options de souscription » de la rubrique « Achats de parts » sont supprimés et remplacés par les renseignements suivants :

- c) l'option avec frais réduits – aucuns frais d'acquisition ne sont payables au moment de la souscription. Nous verserons au courtier de l'épargnant une commission correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative des parts souscrites par l'épargnant en vertu de cette option de souscription. Voir la rubrique *Frais d'acquisition reportés* du prospectus simplifié pour un sommaire des frais payables par un épargnant en vertu de cette option de souscription lorsque les parts sont rachetées ou converties dans un délai de trois ans à compter de la date d'achat initiale ou à compter de la conversion en parts des catégories F ou O. De plus, vous pourriez avoir à payer des frais pour opérations à court terme, selon le cas.

## ATTESTATION DES FONDS ET DES PORTEFEUILLES, DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET DU PROMOTEUR

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RENAISSANCE  
FONDS DE BONS DU TRÉSOR CANADIENS RENAISSANCE  
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RENAISSANCE  
FONDS DE REVENU À COURT TERME RENAISSANCE  
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE  
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL RENAISSANCE  
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS RENAISSANCE  
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS À RENDEMENT EN CAPITAL RENAISSANCE  
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT RENAISSANCE  
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE  
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE  
FONDS DE VALEUR ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE  
FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIF CANADIEN RENAISSANCE  
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE  
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE  
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE  
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ RENAISSANCE  
FONDS DE DIVIDENDES RENAISSANCE  
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ MILLÉNIUM RENAISSANCE  
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE  
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE  
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE

(collectivement, les « Fonds »)

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU AXIOM  
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL AXIOM  
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE AXIOM  
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME AXIOM  
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM  
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM  
PORTEFEUILLE DE TITRES ÉTRANGERS DE CROISSANCE AXIOM  
PORTEFEUILLE 100 % ACTIONS AXIOM

(collectivement, les « Portefeuilles »)

Le 25 novembre 2009

La présente modification n° 2 datée du 25 novembre 2009 apportée à la notice annuelle datée du 14 octobre 2009, modifiée par la modification n° 1 datée du 6 novembre 2009, avec le prospectus simplifié daté du 14 octobre 2009, modifié par la modification n°1 datée du 25 novembre 2009, qui doit être transmis au souscripteur ou à l'acquéreur pendant la durée de cette notice annuelle, dans sa version modifiée, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans leur version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« Victor G. Dodig »

Victor G. Dodig  
Chef de la direction  
Gestion d'actifs CIBC inc.

« Grace Walker »

Grace Walker  
Chef des finances  
Gestion d'actifs CIBC inc.

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs CIBC inc.  
en tant que fiduciaire, société de gestion et promoteur

« Stephen Geist »

Stephen Geist  
Administrateur

« Raza Hasan »

Raza Hasan  
Administrateur